

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« ATL 2023-1 »

L'AFC, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire « ATL 2023-1 » émis par appel public à l'épargne pour un montant de 40 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 60 000 000 DT, ouvertes au public le 02/02/2023, ont été clôturées le **06/03/2023**, pour un montant de **60 000 000 DT**.